L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 28 JANVIER 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

S'il y a une institution qui doive être soutenue énergiquement, généreusement, par la population de la Nouvelle-Orléans—population créole, population française, population américaine—c'est bien celle de l'Opéra Français de la rue Bourbon. Elle a fait pour l'art lyrique, cette année, plus que jamais on n'a fait. Elle nous a procuré, une superbe troupe de grand opéra, d'opéra-comique, d'opérette et de comédie.

Rien que dans l'orchestre, nous avons compté nous-même entre 35 et 40 musiciens. Nous avons vu en scène—nous ne parlons pas *de auditu*, mais *de visu*—de 20 à 25 choristes (hommes); de 20 à 25 choristes (dames); outre le corps de ballet, qui est considérable et compte à sa tête deux ou trois charmantes ballerines. C'est quelque chose, cela; c'est, en tout cas, plus qu'on ne nous a donné, jusqu'ici, plus que nous n'avions le droit d'espérer. Comment, avec tant de ressources, les recettes sont elle si maigres?

Il faut que cette situation cesse. Nous espérons bien que, ce soir, à l'occasion de la dernière représentation des *Huguenots*, où paraissent des artistes comme MM. Raynaud, Malzac et Dethurens; comme Mme Lematte et Mlle Bondues, il y aura chambrée complète.

Demain, en matinée, *Martha*, un des plus jolis succès de la saison, avec M. Gluck, dans le rôle de Lionel; avec Mme Jan-Boyer, dans celui d'Henriette; avec MM. Hourdin, Kinnel, Rossi et Mlle Nazat dans le rôle de Nancy; avec, enfin, le ballet des Servantes, si bien ordonné par M. d'Alessandri. Il y en a là plus qu'il ne faut pour assurer partout une recette monstre.

Le soir, pour le Bénéfice de M. Duvivier, *La Garçonnière*, une comédie charmante, une désopilante bouffonnerie, qui, nous l'espérons bien, fera salle comble.

La soirée se terminera par *Une Fête à Naples*, nouveau ballet composé par M. D'Alessandri.

On nous annonce pour mercredi prochain, le bénéfice de Mme Jan-Boyer, artiste sympathique entre toutes; délicieuse voix, bonne méthode, une chanteuse à souhait pour le plaisir et les goûts du public de la Nouvelle-Orléans.

Nous espérons bien, que le parterre, enchanté du joli talent de Mme Jan-Boyer, lui donnera, mercredi prochain, de substantiels témoignages de sa satisfaction.

Les deux concerts d'hier soir.

La soirée d'hier a été rude pour la critique: deux concerts, à la même heure, et dans deux différentes salles assez éloignées l'une de l'autre. Il faudrait avoir le don d'ubiquité pour répondre aux besoins de la situation, et ce don, nous ne le possédons pas. Il nous fallait être à huit heures du soir, d'un côté, à la salle de l'Union Française, pour assister à la soirée donnée par les artistes de l'Opéra français, au bénéfice de l'institution des sourds-muets de Chinchuba—institution fondée et dirigée par le Très Rév. Abbé Mignot; de l'autre, à la salle de l'Opéra de la rue Bourbon, au concert donné par la société musicale Frohsin, à l'occasion du neuvième anniversaire de sa création. Des deux côtés, il y avait foule; des deux côtés le succès a surpassé toutes les attentes. Mais il y avait, paraît-il, répétition de leçons, pour les artistes, à l'Opéra, ce qui a retardé leur arrivée à la Salle de l'Union. C'est Mlle Bondues qui, libre plutôt que ses camarades, a dû commencer la soirée. Elle a chanté avec beaucoup d'entrain et de virtuosité, "Le Rêve du Prisonnier." Elle a été très applaudie.

Puis, M. Duvivier a chanté avec une verve entraînante, la "Fête à Suzon," qui a beaucoup amusé l'auditoire. Très drôle, M. Rouvière dans son monologue: "Mon loyer court." Rappelé, bissé, il lui a fallu dire autre chose; il a, sur le Pont-Neuf de Cadet Roussel, débité une chansonnette étourdissante de bêtise satisfaite.

L'"Extase," par M. Hourdin, a fait grand plaisir et les couplets de "Samson et Dalila" par Mme Monnier, ont été salués par les applaudissements de toute l'assemblée.

Il était déjà tard et il nous fallait faire au moins acte de présence, au concert de la Société Frohsin, à la Salle de la rue de Bourbon. Là il y avait foule compacte, et c'était le cas où, jamais de placarder, devant le contrôle, la bienheureuse pancarte: *Standing room only*.

C'était le professeur Wilhelm Leps, qui dirigeait le concert et servait d'accompagnateur au piano, pour les morceaux de chant.

En voici le programme; on voit qu'il était considérable:

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture, Festival, par Wilhelm Leps.

Concerto, pour piano, avec accompagnement d'orchestre, par Ed. Grieg.

Adieu, chœur d'hommes et quartette, MM. Bush, Voegtle, Berker, Ludwig, par Ottor Gryer.

Robin des Bois, par Carlmana Weber. Chœur des Chasseurs, air d'Agathe, par Mlle Ida Hoefeld.

Le tout suivi du Grand Final par la Société chorale Frohsin.

DEUXIÈME PARTIE.

Ouverture de Leonore No 3, Beethoven.

Air de Pénélope, d'Ulysse de Bruch, par Mlle Anna Loeffler.

La mer, ode symphonie de Nicode, chœur d'hommes et orchestre.

Earl King, de Schubert, par M. Th. Grunewald.

Chœur de Kreutzer, par chœur d'hommes et de femmes.

Ouverture du "Flying Dutchman", de Richard Wagner.

Grand Opera House.

La semaine d'engagement de M. Richard Mansfield et de sa troupe, touche à sa fin. C'est, assurément, la plus heureuse spéculation qu'ait faite M. Greenwald. *Le Beau Brummel*, surtout, a fort impressionné les habitués du Grand Opera House.

Cette pièce a été donnée, hier soir, pour la dernière fois, devant un public enthousiaste.

Espérons que cet enthousiasme, très mérité, nous devons le dire, ne se refroidira pas. Deux pièces restent, encore, à exécuter: *Le Prince Karl*, aujourd'hui en matinée, et, le soir, une pièce que nous n'avons pas le plaisir de connaître, *Le Dr Jekyll et M. Hyde*.

Académie de Musique.

La troupe Frohman fait toujours recette, au Théâtre de l'Académie de Musique. *Jane* est un sujet qui devait plaire et plaît, en réalité, au public américain; il répond merveilleusement à ses instincts, à ses aspirations. Le succès, qui s'était accentué dès la première représentation, ne s'est pas démenti, depuis. L'engagement finira comme il avait commencé, au milieu des applaudissements des habitués de ce théâtre.

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, DE PARIS.—OPÉRATION NOUVELLE.—Emprunté au rapport publié par les journaux de la capitale, du 12 janvier:

M. Pinard entretient l'Académie d'une opération nouvelle qu'il a dû imaginer pour permettre à une femme de trente-huit ans, qui avait eu quatre grossesses antérieures et dont les enfants étaient toujours morts, d'avoir un bébé vivant.

La malade qui fait le sujet de cette communication est présentée par M. Pinard à l'Académie. C'est une femme à bassin oblique-ovalaire, présentant un aplatissement complet d'un côté, de sorte que toutes les méthodes connues jusqu'à présent pour permettre à cette malheureuse d'accoucher d'un enfant vivant, en employant même la symphyséotomie, cette opération nouvelle qui permet l'agrandissement du bassin pendant l'accouchement, devaient rester infructueuses.

M. Pinard consulta M. Farabeuf, professeur d'anatomie à la Faculté, et celui-ci, après de longues et minutieuses recherches sur le cadavre, conseilla de faire une section des tranches montantes de l'os ischion et l'horizontale du pubis.

Cette opération de l'ischio-pubiotomie fut pratiquée par M. Pinard, qui réussit ainsi à sauver l'enfant, sans faire courir de risques à la malade. Les suites de l'opération furent très simples. Le septième jour, l'accouchée allait bien, et, le vingtième, elle se levait.

M. Pinard termine en proposant de remplacer le terme ischio-pubiotomie par celui d'opération de Farabeuf.

Baluchard dans le monde.

Saint-Topin lui présente sa femme.

—Mme Saint-Topin, ma moitié.

—Ah! madame, fait Baluchard en s'inclinant. [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 28 Janvier 1893.

Indications: Pour la Louisiane.—Temps pluvieux, vents du sud-est.

Température du 27 janvier 1893.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	56	12
Midi	64	16
3 P. M.	64	16
6 P. M.	62	15

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Hypolite Keller à Mlle Pauline V. Gress Edward Berry à Mlle Philomène Harrison, William A. Yochum à Mlle Pauline Vollmer; U. Brown à Mlle Rosanna Gaiig.

NAISSANCES.—Mme G. Spoaizio, un garçon, Charles Hildebrand, une fille; Joseph Pardo, une fille; A. L. Barthélemy une fille, J. Hermann un garçon; Frank Terrance, un garçon, William J. LeBon, une fille, Joseph Cain, une fille.

DÉCÈS.—Henry Oliver 36 ans, 378 rue Nord Remparts; John A. Engelbrecht, Jr. 2 mois, coin Bienville et Roman; John Wagner, 38 ans, 254 rue Bourbon; William F. Reinecke, 44 ans, 217 rue Laharpe; Dominick Phillips, 48 ans, 77 rue Gasquet; Bernard Curry Williams, 6 mois, 346 rue Ste-Marie; John Schoeff, 5 ans, 515 rue Jersey; Mary Roman, 25 ans, 198 rue Ste-Anne, John H. Edwards, 20 ans, rues Félicité et Clara; Katie Murphy, 5 mois 307 1/2 rue Dryades; Mary Egan, 7 jours, 374 rue Lafayette; Louis Brown, 40 ans, 309 rue Clara.

Cour Civile de District.—Julia Young, Vve de Chas. Lewis, contre B. Cerberoe, pour entrer en possession d'une propriété.

E. H. Chaderick contre A. Kollmann, pour le même but.

La succession de Mme Arthémise Lavillebeuvre est ouverte.

Cour Criminelle.—Section A.—Richard Conivelle, attaque, $5 ou 30 jours. Wm Taney, larcin, 1 an de pénitencier. Willie Murphy, larcin, 1 an. Angelina Nox, larcin, 6 mois. John Sanders, larcin, 2 ans. Henry Ellerman, viol. Envoyé à la prison de Paroisse, en attendant sa comparution. Jos Carter, voies de fait sur un vieux nègre du nom de Joe Brown, 2 ans de pénitencier et $1,000 d'amende à défaut du paiement de laquelle il restera 3 mois de plus en prison.

Hommage à la mémoire du juge Lamar.

On sait que le jour fixé pour les funérailles du juge L. Q. C. Lamar, à Macon, Gie, avait été choisi aussi par les membres du barreau de la Nlle Orléans pour prononcer le panégyrique de l'illustre mort. La réunion a eu lieu à la Cour d'Appel où les juges des divers tribunaux se sont réunis.

L'Hon. T. J. Semmes, président du comité chargé de la rédaction des résolutions, les a présentées aux juges Pardee, McCormick et Locke, à l'ouverture de la séance.

M. Semmes, M. James McConnell, E. H. McCaleb et B. F. Jonas, ont tous parlé avec éloquence et sentiment de l'admirable caractère et des nombreuses qualités du juge Lamar, comme juriste, comme homme, comme citoyen.

Le juge Pardee a ordonné l'inscription aux minutes, des résolutions rédigées par le comité et ainsi conçues:

"Lucius Quintus Cincinnatus Lamar, juge associé de la Cour Suprême des Etats-Unis, est mort à Macon, Gie, le 23 janvier 1893, à l'âge de 67 ans. Nommé juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, il s'est, durant sa courte carrière judiciaire, gagné l'estime universelle des membres du barreau.

A cause de sa profonde connaissance de la loi constitutionnelle et de sa pratique de la jurisprudence, il fut pour le plus haut tribunal du pays, une précieuse acquisition. Ses décisions sont empreintes d'un savoir classique, d'une clarté d'expression, et par dessus tout d'une profonde connaissance des grands principes de la justice naturelle. Son nom est associé à beaucoup des procès les plus importants dans les annales de notre jurisprudence nationale, qui brillent de l'éclat de son génie et de son intelligence cultivée. La simplicité de ses manières, sa bonté, son invariable courtoisie dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, lui avaient gagné le respect des avocats et la confiance des juges.

Ce n'est pas seulement comme juriste, que le juge Lamar s'était distingué, mais comme homme d'Etat, et aussi comme orateur, soldat et instructeur de la jeunesse dans les plus hautes branches de la science. Homme d'une versatilité extraordinaire, il eut beaucoup d'ascendant sur ses semblables, dans les diverses phases de sa vie. Ferme dans ses convictions, il défendait bravement le droit et faisait ressortir le tort, sans souci des conséquences.

Il fit plus que tout autre citoyen du Sud pour effacer l'inimitié engendrée entre le Nord et le Sud par la guerre civile et rendu aux Etats du Sud la place honorable qu'ils occupaient primitivement, sur le pied de l'égalité, avec les Etats de l'Union Fédérale.

Juges et avocats déplorent également la fin prématurée de la carrière utile de ce bon juge et de ce grand homme à la mémoire duquel ils offrent ce simple tribut."

THOS J. SEMMES,
E. H. MCCALEB,
J. MCCONNEL,
PERCY ROBETS,
J. B. EARHARDT,
H. C. MILLER,
B. F. JONAS,
W. W. HOWE.

Les diverses sections de la Cour Civile ont ajourné leurs séances et chacun des juges a fait l'éloge de l'illustre défunt.

Attaqué.—Hier matin à 2 heures 15 quatre rôdeurs, Hy. Haddy, Jno. Welsh, Hy. Schoff et Jack Oliver ont attaqué sans provocation et maltraité, coin Constance et Magasins, un nommé P. Fredman, qu'ils ont à moitié assommé avant de prendre la fuite.

Autres vols.—Par l'imposte d'une porte de derrière, un malfaiteur s'est introduit, rue St-Charles, No 85, dans un établissement de dégraisseur et teinturier. Le voleur n'ayant rien trouvé dans le comptoir, a été refait et en a été pour sa visite.

—Les détectives Flotte et Dale ont retrouvé, dans le magasin de seconde main de J. Heller, rue des Remparts, No 14, le pardessus volé chez Mme Quaide, rue Carondelet, No 57, le 26 janvier.

Attaqué chez lui.—Hier soir entre 7 et 8 heures, la résidence du R. P. Aug. Sauriner, prêtre de l'église paroissiale du Sacré-Cœur, coin Lopez et Canal, a été visitée par deux malfaiteurs.

Le prêtre, qui a été brutalement frappé par ses visiteurs inconnus, a été obligé de prendre le lit. Le Dr Manero, qui le soigne, affirme toutefois que son état n'est pas grave.

Le but des malfaiteurs était évidemment le vol, mais leur tentative est restée infructueuse.

La réunion du fleuve au lac.—Les personnes intéressées dans le commerce des bois, sont anxieux de voir s'exécuter les améliorations que l'on a projeté de faire au canal d'Orléans.

Si ce canal devenait navigable du fleuve au lac, permettant aux goëlettes qui arrivent par le Pontchartrain avec des chargements à destination de quelque localité située sur les rives du fleuve, de gagner le Mississippi pour amener leurs cargaisons à destination sans qu'il soit nécessaire d'en opérer le débarquement et de leur faire traverser la ville, on comprend quel immense avantage en résulterait et quelle perte de temps serait évitée.

Un cas rare de fécondité.—Les cas de multiparité dans l'espèce humaine sont assez rares, pour qu'il soit permis de les mentionner lorsqu'ils se présentent, surtout lorsqu'il s'agit non plus de jumeaux, mais d'une quadruple naissance.

Ce fait s'est produit hier ici dans la famille de M. Gus Blondo, un allemand, qui tient au No 324 de la rue du Camp une boutique de teinturier. Sa femme qui est déjà mère de cinq enfants, a donné, hier matin, naissance à quatre autres, dont trois survivent.

Ils sont nés à 4 heures du matin, à 10 minutes d'intervalle.

L'état de la mère a été pendant un moment très critique, mais hier soir toutes craintes à son sujet étaient dissipées. Ces enfants étaient trois filles et un garçon. C'est une des filles qui est morte; les trois autres ont tous l'air, paraît-il, d'être venus pour rester.

M. Blondo, en apprenant l'arrivée de tant de visiteurs, est resté un peu interloqué, et vraiment cela lui était bien permis.

La reconstruction de la Salle Grunewald.—La reconstruction de la Salle Grunewald est enfin décidée, et déjà les ouvriers sont occupés à déblayer les décombres qui restent du récent incendie. Les travaux seront commencés le 1er mars et poussés activement, afin que le nouvel immeuble soit prêt au 1er octobre prochain.

Il aura 6 étages et la salle de spectacle, au lieu de se trouver comme par le passé au premier étage, sera au rez-de-chaussée et la scène se trouvera du côté de la rue du Canal au lieu d'être du côté de Dryades. Les étages supérieurs seront loués comme bureaux.

L'insécurité de la Nouvelle-Orléans.—Lorsque dans une ville comme la Nouvelle-Orléans les habitants ne peuvent plus se risquer dès neuf heures du soir dans les quartiers un peu sombres sans craindre d'être attaqués, assassinés, dévalisés, et cela en plein cœur de la ville, il est temps, puisque la police est impuissante ou trop négligente pour les protéger, qu'ils veillent eux-mêmes à leur sécurité.

Il ne s'agit point ici d'une exagération, les faits sont là, pour prouver que la ville regorge en ce moment de vagabonds, qui viennent hiverner à la Nouvelle Orléans, fuyant le climat rigoureux du Nord. L'approche du carnaval augmente encore de jour en jour le nombre, et depuis quelque temps il n'est pas de nuit où ne soient commis quatre ou cinq vols.

Les passants sont arrêtés dans les rues, assommés et dévalisés et les malfaiteurs auxquels l'impunité donne encore plus d'audace, vont jusqu'à s'introduire dans les maisons particulières et n'hésitent pas à maltraiter ceux qui s'y trouvent.

Hier soir encore, M. Andrew Gragnon, qui tient un bar room coin Front et Poydras et a l'habitude d'emporter tous les soirs avec lui les recettes de la journée, tournait l'encoignure ci dessus, lorsqu'il a reçu sur la tête derrière l'oreille gauche un coup violent qui l'a étendu sans connaissance.

Les assaillants en ont profité pour lui voler son revolver et une somme excédant $100. Il n'a pas eu le temps de les voir, parce qu'ils l'ont attaqué par derrière et lorsqu'il a repris l'usage de ses sens ils avaient disparu. Cette attaque a eu lieu à 9 heures.

On voit que malgré les ordres donnés par le chef de police, les rôdeurs continuent sans se gêner à exercer leur lucrative besogne.

La police n'a pas fait assurément jusqu'ici de grands efforts pour nous débarrasser d'eux, car les rapports des divers precincts n'accusent qu'un nombre dérisoire d'arrestations, depuis les ordres donnés par le chef Gaster:

1er precinct, 1 arrestation; 2me, 2 arrestations; 3me, 8 arrestations; 4me, rien; 5me, 1 arrestation; 6me, 1 arrestation; 7me, 1 arrestation; 8me, 2 arrestations; 9me, rien; 10me, rien; 11me, 19 arrestations.

On voit que c'est le precinct du port qui a fourni le plus grand nombre d'arrestations et où les agents semblent avoir le mieux fait leur devoir. Ils ont du reste, hier soir, fait une descente dans les cafés borgnes de la rue Front, où ils ont trouvé l'occasion de charger trois wagons de prisonniers blancs et nègres, ces derniers en majorité.

Blessé accidentellement.—Hier soir à 8:30 h., Eugène Antoine, un homme de couleur, qui se trouvait chez Louis Bobb, couleur, rue Johnson entre Laharpe et Lapeyrouse, a été grièvement blessé d'un coup de revolver au côté droit de la poitrine, par un nègre du nom de Jules Frank, demeurant au No 38 de la rue Lapeyrouse qui maniait imprudemment cette arme. Il a été amené à la pharmacie de M. Jos. Wagner, encoignure Esplanade et Marais, où il a reçu les premiers soins. Les étudiants ont été appelés, et il a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance. La blessure d'Antoine est considérée comme très grave. Frank a été arrêté par le caporal Dolhonde et écroué au poste du cinquième precinct.

Le feu.—Vers 10 heures du soir, le feu a endommagé pour environ $25, le No 21 de la rue du Camp, occupé par M. L. Hasemann, marchand de chaussures, et appartenant à M. A. C. Denis.

Le stock qui est assuré pour $6,000 à l'agence Smith, a été légèrement endommagé.

L'alarme a été donnée à la boîte No 81.

Arrestation.—Marie Simmons, une femme qui habite rue Dauphine No 67 une maison malfamée, y a attiré une jeune fille, en violation de la loi qui protège les jeunes filles contre ces attentats. Elle a été pour ce fait arrêtée à la requête de M. O. W. Sansum, officier spécial de la Société Protectrice de l'Enfance.

Mort.—Chas Anderson, le nègre qui avait été blessé par un train sur la ligne du Texas & Pacific RR., est mort hier matin à l'hôpital.

Menus faits.—Un malfaiteur qui s'est introduit la nuit dernière chez Mme May, coin Dublin et Douzième, a volé une somme de $40 et $35 de bijoux.

WHITMAN.—Décédée, vendredi, 27 janvier 1893, à 7 heures et demie P. M., Mme SARAH WHITMAN, âgée de 85 ans et 9 mois, native de Wurtemburg, Allemagne. Ses parents et amis, ainsi que ceux des familles Mouledous, Rouede, West et Dutrey sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, de la résidence de son gendre, M. J. P. Rouede, coin des rues Tchoupitoulas et Constance, samedi, 28 courant, à 4 heures P. M.

PAROLES DU PAPE A L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU VATICAN.—On affirme, au Vatican, que Léon XIII, recevant M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France, à l'occasion des fêtes de Noël, renouvela l'expression de ses sentiments très affectueux pour la France, et le pria de bien faire sentir, au gouvernement de la République, qu'absolument rien n'est changé dans ses dispositions. Le Pape persiste à croire que la République est le seul gouvernement possible, aujourd'hui, en France, et fait les vœux les plus ardents pour qu'elle triomphe des attaques, de tout genre, de ses adversaires. Il a ajouté qu'il dit à tous les Français qui sollicitent des audiences, qu'il faut aller à la République. Il a également manifesté l'espoir que, dans le consistoire qu'il tiendra en avril, il pourra créer de nouveaux cardinaux français.

Léon XIII a été, pour l'ambassadeur et pour le personnel de l'ambassade, d'une grande amabilité.

Rencontré Gontran, marié depuis un mois.

—Eh bien, es-tu heureux? Comment ça va-t-il?

Gontran, philosophe:

—La maladie suit son cours!

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

L'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'affaire du Canal de Panama.

MM. Antonin Proust, Rouvier, Alb. Grévy, Beral, Devès, Dugué de la Fauconnerie et Léon Renoult, Accusés par M. Franqueville.

Paris, 27 janvier.—M. Franqueville, le magistrat chargé de l'interrogatoire des personnes impliquées dans l'affaire de Panama, a déclaré qu'il y avait lieu de poursuivre pour corruption, l'ex-ministre des finances Rouvier, le sénateur Alb. Grévy, frère de l'ex président de la République, les sénateurs Béral, Devès et Léon Renoult.

Il a rendu une ordonnance de non lieu en faveur de l'ex-ministre Jules Roche, du sénateur Thévenet et du député E. Arène, contre lesquels n'a été relevée aucune preuve.

Sont encore accusés, les députés Dugué de la Fauconnerie et Antonin Proust.

C'est la découverte de talons de chèques Thierrée, que l'on croyait avoir été brûlés, qui a provoqué les poursuites contre M. Rouvier et les autres accusés. Voici comment ils ont été trouvés:

—Le comité chargé par la Chambre des députés de l'enquête sur l'affaire du Panama, ayant reçu une lettre anonyme disant que les talons des chèques avaient été photographiés, et donnant en même temps l'adresse du photographe.

Cette information fut transmise à M. Franqueville. Celui-ci envoya chez le photographe en question, un commissaire de police qui opéra la saisie des photographies.

Le photographe avoua avoir envoyé six épreuves du cliché à M. Thierrée et en avoir conservé deux.

Il les donna au commissaire qui les montra à M. Thierrée, lui demandant de vouloir bien lui remettre les photographies qui étaient en sa possession. Tout d'abord, le banquier prétendit avoir détruit les originaux, mais il finit par avouer qu'il les avait confiés à un notaire dont il donna même l'adresse et chez lequel le commissaire trouva en effet les talons en question.

Pas de duel.

Paris, 27 janv—Le duel que l'on considérait comme très probable entre M. Bourgeois, ministre de la justice, et M. Paul Granier de Cassagnac, a été évité par les seconds de M. Bourgeois qui ont réussi à faire reconnaître à M. de Cassagnac que ses assertions étaient sans fondement.

Le choléra à Berlin.

Berlin, 27 janvier—Deux nouveaux cas de choléra se sont déclarés dans les dernières 24 heures à l'asile de Neitleben.

Mort de M. Blaine.

Washington, 27 janvier—Entouré de sa femme et de ses enfants, M. Blaine est mort ce matin à 11 heures.

La nouvelle a été connue immédiatement en ville et au Capitole, mais bien que partout on s'y attendît, on peut affirmer que depuis la mort d'Abraham Lincoln, aucun autre décès n'avait causé une si profonde impression.

Lorsque M. Blaine était revenu se fixer à Washington pour l'hiver, son état maladif se compliquait de chagrins de famille qui ont tellement empiré son état, que depuis cette époque il s'est acheminé à grand pas vers la tombe.

La science l'en a tenu à l'écart pendant assez longtemps, mais condamné dès le début, on savait qu'il serait le vaincu dans cette lutte avec la mort.

M. Blaine, pendant ces dernières semaines, avait été presque privé de la faculté de penser et ses moments de lucidité ont été extrêmement rares. Au physique, il avait au contraire assez bien supporté jusqu'à la fin, les ravages de la maladie.

Les soixante-trois années de sa vie ont été bien remplies et toutes les épreuves et les tribulations qui sont le lot d'un homme public, ne lui ont pas été épargnées.

Il n'y avait à son chevet, à la dernière heure, que les membres de sa famille et quelques amis intimes.

Le Dr Johnson a été appelé auprès du malade ce matin de bonne heure, et il n'est ressorti que vers 11 heures, en compagnie du Dr Hyatt, qui a annoncé que M. Blaine venait de s'endormir à tout jamais.

Aussitôt les visiteurs ont afflué à la maison mortuaire, et des rassemblements se sont formés dans les rues.

La nouvelle a été annoncée immédiatement au président Harrison, qui, accompagné de son secrétaire privé, M. Halfan, et du lieutenant Parker, s'est rendu chez M. Blaine. Il avait l'air très affecté.

Le Dr Hyatt dit que le malade a repris connaissance avant de mourir et qu'il a reconnu tous ceux qui l'entouraient. Il est mort sans souffrances.

Le Sénat et la Chambre ont ajourné leurs séances en signe de respect et de deuil et le Président a lancé une proclamation dans laquelle il dit qu'il a le pénible devoir d'annoncer à la population des Etats-Unis, la mort de M. J. G. Blaine, qui pendant toute une génération, a occupé un poste important dans l'administration des affaires de la nation.

Il passe en revue les diverses fonctions publiques remplies par le défunt, faisant une élogieuse allusion à son génie comme législateur, diplomate et littérateur.

Il termine ainsi: "Pour que la nation exprime, comme il convient, son appréciation des grands services rendus par l'illustre homme d'Etat et le regret que lui cause sa mort, j'ordonne que le jour de ses funérailles toutes les branches exécutives du gouvernement, à Washington, soient fermées, que dans tous les Etats Unis le drapeau national soit hissé à mi-mât sur tous les édifices publics et que pendant une période de trente jours le département d'Etat reste tendu de deuil."

M. Blaine était né à West Brownsville, Penn., le 31 janvier 1830. Son grand-père, le colonel Blaine, fut avant la révolution commissaire-général de l'armée de Washington, dans la section du Nord.

A l'âge de 11 ans, M. Blaine alla vivre avec son oncle, Thos Ewing, dans l'Ohio, où son grand-père maternel, N. Gillespie, prit soin de sa première éducation. Il entra plus tard au Washington College, à Washington, Pie, et obtint son diplôme à l'âge de 17 ans.

Au sortir du collège, il entra dans l'enseignement à Blue Lick Springs, Kentucky, où il fit la connaissance de celle dont il devait faire sa femme.

Il étudia le Droit à Philadelphie pendant deux ans, puis devint éditeur d'un journal à Kennebec, dans le Maine. A la naissance du parti républicain, il fut envoyé comme délégué à la Convention de Philadelphie en 1856.

Sa carrière nationale commença en 1862. *Speaker* de la Chambre pendant le 52me et le 53me Congrès, il fit preuve de rares aptitudes et par son éloquence causa en 1874 le rejet du premier *Force Bill*.

A l'arrivée des démocrates au pouvoir, en 1874, il resta le chef de son parti, alors en minorité.

En 1875, il remplaça au sénat M. Morrill dont il finit le terme, à l'expiration duquel il fut réélu. Sa carrière au sénat fut aussi brillante qu'à la chambre, et il ne le quitta que pour devenir secrétaire du président Garfield, qui se promenait bras à bras avec lui, lorsqu'il reçut la balle fatale de l'assassin.

Cet assassinat rejeta le secrétaire de l'infortuné président, dans la vie privée, d'où il ne fut tiré qu'en 1888, lorsque M. Harrison le choisit comme secrétaire d'Etat.

M. Blaine a vécu pendant plus de 30 ans à Washington, bien qu'il ait toujours conservé sa résidence dans le Maine. Il meurt riche et son nom peut, dit-on, figurer sur la liste des millionnaires.

Les Législatures des divers Etats ont toutes ajourné leurs séances en signe de deuil, après avoir adopté des résolutions.

La plupart des Gouverneurs ont adressé à la famille des messages de sympathie et de condoléance, déplorant la perte que la nation vient de faire en la personne de M. Blaine, qui sera regretté de tous les Américains patriotes, sans distinction d'opinions politiques.

Les funérailles.

Washington, 27 janvier—1:30 P. M.—Des amis de la famille disent que l'on s'occupe des préparatifs des funérailles qui auront lieu lundi matin.

M. Blaine sera provisoirement inhumé à Washington.

On ignore si les funérailles auront un caractère public ou privé.

Washington, 27 janvier—Le président Harrison a appelé auprès de lui le sénateur Frye qui représente l'Etat de M. Blaine, pour s'entendre avec lui au sujet des funérailles du grand homme d'Etat. Le Président est d'avis que les funérailles devraient être publiques, mais il n'a pas encore eu le temps de consulter à ce sujet les membres de la famille. Le sénateur Frye est d'avis qu'elle ne s'opposera pas à ce que cet honneur soit accordé à M. Blaine.

Washington, 27 janvier—On avait l'intention de faire à M. Blaine des funérailles publiques, mais la famille ayant exprimé l'intention qu'il lui soit fait des obsèques privées, ce désir sera respecté.

Elles auront lieu à l'église presbytérienne de Covenant.

Le Rév. Hamlin qui officioit aux funérailles de Mme Harrison et de son père, conduira le service funèbre. L'inhumation aura lieu au cimetière de Oak Hill, à Georgetown, qui fait maintenant partie de la ville de Washington. Le corps du défunt sera déposé à côté de celui de son fils favori, Walker Blaine, et de celui de sa fille Mme Coppinger.

Les médecins se sont décidés à faire connaître la nature de la maladie de M. Blaine. Il a succombé à la maladie de Bright aggravée par une maladie pulmonaire compliquée d'une maladie de cœur.

—Le secrétaire d'Etat Foster, l'avocat général Miller, les secrétaires Rusk, Noble, Tracy et Elkins et le maître de postes Wanamaker ont tous fait d'éloquents éloges du défunt, tributs d'estime et d'affection qu'ils considèrent dûs à sa mémoire.

Washington, 27 janvier—La famille n'a pas l'intention de faire une autopsie, ni de laisser embaumer le corps.

Le cercueil sera en bois de cèdre rouge recouvert de drap noir, et sur le couvercle, une plaque d'argent portera cette simple inscription:

JAMES GILLESPIE BLAINE,
Né le 31 janvier 1830—Mort le 27 janvier 1893.

Mme Blaine a demandé qui ne soit pris aucune notice officielle de la mort de son mari, mais l'usage exige que le fait soit promulgué officiellement.

Le Département d'Etat est drapé de deuil depuis la mort de l'ex-Président Hayes, et à la requête de Mme Blaine, l'édifice sera laissé tel qu'il est.

Il y aura un court service à la maison mortuaire lundi matin et plus tard des cérémonies plus longues à l'église de Covenant.

L'orgue sera touché par Walter Damrosch, gendre du défunt. Les porteurs des cordons du poêle seront au nombre de 12, choisis parmi les amis les plus intimes de M. Blaine, dans le monde officiel.

Mme Blaine a répondu ce soir au message dans lequel le Président Harrison lui exprimait sa sympathie.

A la maison mortuaire.

Washington, 27 janvier.—La dépouille mortelle de M. Blaine a été laissée toute la journée dans la chambre mortuaire, au 3ème étage, appartement duquel il n'est pas sorti depuis que la maladie l'a obligé à prendre le lit. Il n'y a pas encore de crêpe à la porte, et depuis que le va-et-vient des visiteurs a cessé, rien n'indique le cruel événement qui est venu troubler la sérénité de cette demeure.

Au Sénat.

Washington, 27 janvier—La mort de M. Blaine a été annoncée par M. Hale qui, pendant plusieurs années, a été son ami intime.

M. Hale a annoncé la funèbre nouvelle, en ces termes:

"Nous voici de nouveau en présence de la mort. Un très grand homme, vient de quitter cette terre, l'Hon J. G. Blaine est mort ce matin à 11 heures. Sa longue maladie nous avait, jusqu'à un certain point, préparés à cette issue, mais cet événement redouté n'en jettera pas moins un voile de tristesse et de deuil sur tous les Etats-Unis; il excitera l'intérêt et causera une profonde affection sur la face entière du globe.

"La carrière de M. Blaine a été si remarquable, et si grands ont été ses services publics que dans les histoires qui seront écrites de son époque, il figurera comme le principal personnage, non point seulement par ce qu'il a fait pour son pays, mais pour sa politique extérieure.

"Il n'appartenait pas, M. le président, à un Etat en particulier, mais au pays entier, et la Pennsylvanie où il a vu le jour, le Maine dont il avait fait son séjour et qu'il avait comblé de tous les honneurs qu'il pouvait lui décerner, ne le pleurent pas plus que ceux qui habitent les rivages du grand Golfe ou qu'abritent les cabanes des Sierras.

"Le moment et le lieu ne me permettent pas de parler en détail de la carrière de cet homme public distingué, et je crois qu'il n'y aura pas un sénateur ici présent, qui ne trouve convenable d'ajourner immédiatement la séance, par respect pour celui qui de sa chambre, a pu dans son dernier et paisible regard, embrasser ce Capitole où sa voix éloquente avait été si souvent entendue."

La séance a été ajournée.

Elle avait été ouverte par la prière accoutumée de l'aumônier qui faisant allusion à la mort de M. Blaine, a dit:

"Oh, Dieu éternel, nous voici devant vous, profondément émus de la nouvelle qui arrive au Capitole et se répand sur la terre, annonçant que la carrière terrestre d'un grand homme vient de finir, d'un homme riche des dons nombreux dont vous l'aviez comblé, homme d'une énergie indomptable, dévoué pendant une génération entière au service de la Nation, et qui s'attachait les hommes par des liens plus forts que l'acier, méritant l'affection cordiale et la confiance que des millions de ses concitoyens lui témoignaient

"Il nous quitte regretté, honoré, aimé, et son souvenir, comme un doux parfum, restera répandu dans cette chambre, au Capitole, sur la nation entière."

WASHINGTON.

La question de Panama aux Etats-Unis.

Washington, 27 janvier—Un correspondant du *Herald* à Washington dit que le comité de règlements n'a pris aujourd'hui aucune décision définitive, mais qu'il est entendu cependant que les membres démocrates insisteront pour qu'il soit fait une enquête au sujet de la compagnie du chemin de fer de Panama et de la Pacific Mail Steamship Company.

Les directeurs du chemin de fer du Panama approuvent la résolution présentée par le représentant Geary, de la Californie.

Avant d'avoir pris connaissance de cette résolution, ils s'étaient montrés obstinément opposés à toute enquête.

M. Geary demande sur l'administration des affaires de la Pacific Mail Co., une enquête par laquelle il espère pouvoir prouver que cette compagnie, tout en recevant une subvention du gouvernement pour le service de la malle et pour favoriser le développement du trafic par voie du chemin de fer de Panama, acceptait aussi des chemins de fer du Pacifique, environ $900,000, pour les favoriser aux dépens du chemin de fer de l'Isthme.

On prétend que Gould et Huntington, qui sont intéressés dans le Southern Pacific et le Pacific Mail, attendent l'enquête avec anxiété, espérant qu'en créant des difficultés à la compagnie du chemin de fer de Panama, celui-ci tombera entre leurs mains.

Violation de contrat par la Compagnie du Canal de Panama.

Panama, 27 janvier—Le journal *El Porvenir*, de Carthagène, publie une lettre de Panama, révélant une violation de contrat par la Compagnie du Canal, dans le transfert à la Panama R R Co., de matériel se composant de 951 wagons et 28 locomotives achetés au mois d'août dernier par le chemin de fer pour $400,000.

On considère cette violation de contrat comme une tentative d'abus de confiance à l'égard de la république de Colombie.

L'Observador de Panama s'oppose à de nouvelles négociations avec les Français. Il dit qu'ils ne sont pas honnêtes dans leurs transactions et que la Colombie ne saurait retirer aucun avantage de ses négociations avec eux.

New York, 27 janvier—L'exportation d'or par les steamers qui quitteront le port demain, s'élèvera à $3,100,000.

NOUVELLES DIVERSES.

Berlin, 27 janvier—Cela semble presque incroyable, dit une dépêche de Berlin, mais le Czarewitch n'a fait aucun cadeau de noces à la princesse Marguerite.

Berlin, 27 janvier—Herr Nasse un ingénieur des mines prussiennes, estime que le charbon de terre sera épuisé, dans 500 ans et qu'en Amérique les mines n'en fourniront pas pendant beaucoup plus longtemps.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES......73

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 35 pm	Vicksburg Ex. 8:30 am
Baton Rouge accommodation 10:00am	Baton Rouge accommodation 3:40pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 Fast Ex...7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc. 9:00 am	No 4 Fast Ex. 10:5. am
No 1 Lim. Ex. 4:45 pm	No 8 Coast Acc. 3:45 pm
No 5 Fast Mail. 7:15 pm	No 2 Lim. Ex. ..7:50 pm

ILLINOIS CENTRAL.

No 1, Fast Mail 8:10am	No 2, Fast Mail 6:00pm
No 3, Chic. Lim 9:00pm	No 4, Chic. Lim 11:30am
No 25, Local Mail and Express......7:05pm	No 26, Local Mail and Express......7:00am

TEXAS AND PACIFIC.

Calif'na Ex....7:00 pm	Calif'na Ex......8:15 am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St L. Ex...6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis....5:20pm
Local.....10:05am	Local.......3:50pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Alexandria Lo'l 5:50pm	Alexandria Lo'l 7:45am
San Antonio.....6.45pm	San Antonio.....5:00pm
California Ex. 10:55am	California Ex....9:45am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited..9 30 am	No 2 Limited.....7 20pm
No 5 Fast Line 8.00 am	No 6 Fast Line 3:50 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Dimanche.

No 9......7:00 pm	No 10......8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7........8:30 am	No 8.........4:00 pm

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.

Pte-la-Hache...9:25 am	Pte-la-Hache..7:00am
....4:15 pm	....5:00 pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach.....7:00am
....4:15 pm	....5:00pm

Dimanche.

Pte-la-Hache..9:25 am	Pte-la-Hache..7:15 am
....7:00pm	....4:00pm
Shell Beach....9:25 am	Shell Beach.....5:00am
....7:00pm	....7:15am
	....5:40pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Tous les jours.

Alger.........9.00 am	Alger.........4:20 pm

Tous les jours excepté le dimanche.

Alger.........5:45 pm	Alger.........8:00 am

Dimanche seulement.

Alger.........7:05 pm	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville, et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles. Nous les donnons pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

Dec 29—Four masted schooner Mary E H G Dow, which recently grounded on Outer Middle Shoal, near cape Charles, is now reported to be a total wreck.

VIRGINIA.

Jan 1—Four masted schooner Edith Berwin, Am, Mc Bride, from Tampa for Baltimore, with phosphate rock, sank about 6 miles south of Smith Island. One man, Engineer Haines was drowned.

FLORIDA.

Dec 29—Bark London, Br, Ewan, from Pensacola for Rio Janeiro with lumber, recently ran on New Ground Shoal, about 10 miles N E of Rebecca Shoal light and has become a total wreck.

TEXAS.

Dec 16—Schooner Liberty, of Galveston, has been totally lost near the Rio Grande River.

DERELICTS, WRECKAGE, &c.

VESSELS.

Dec 12 The derelict schooner Fannie E Wolston was again seen Dec 12, in lat 34°, lon 38°.

Dec 13—Lat 49° 14' lon 14° 32', passed a waterlogged derelict, apparently a Scandinavian barkentine, mizzenmast and bowsprit standing, part of the rigging hanging over the side—De Ruyter, Bg ss, De Vries, Neto.—This was perhaps the bark Supreme.

Dec 15 approximately—Lat 30°, lon 40°, passed the derelict schooner Fannie E Wolston, all spars gone, decks awash.—Annie Barrow, Br ss Gibson.

Dec 1°—Lat 51° 07', lon 20° 11', passed close by the derelict bark Cubana, only the mizzen lowermast standing, rudder gone, main hatches open, jurymast, made of a pair of shears, had been rigged forward with a yard across. Catalonia, Br ss, Atkin, Fourth Officer Johnson, Observer.

Dec 18—Lat 55° 23', lon 18° 41', passed the derelict bark Calliope, foremast standing, decks open, deals washing out.—Parisian, Br ss, Ritchie, Third Officer Williams, Observer.

RECENTLY ABANDONED.

Ship Vancouver, Br, Purdy, from St John, N B for Penarth became waterlogged and was abandoned Dec 22 in lat 47°, lon 35°. Crew landed at Am ter [illegible] by steamer Chester, Hel, Teller.

Tern schooner Thomas Booz, lumber laden, was passed, Dec 29, by steamer Wyanoke about 5 miles north of Winter Quarter Shoal, water logged and abandoned. Note—This derelict was picked up near Winter Quarter Shoal Lightship and towed into Hampton Roads, Dec 30, by steamer Chas F Mayer, Am, Hand.

Tern schooner James Waples Peeder, Am, lost her main and mizzen-masts and was abandoned in a waterlogged condition, cargo of lumber washing about the deck. Crew taken off Dec 25, about 76 miles E by N from cape Henry, by steamer Yumurri, Am ss, Hansen. This derelict was passed Dec 29, in lat 36° 10', lon 74° 45', by steamer Titanic, Br, Nelson.

Tern schooner Mattie E Eaton, Am, from Baltimore for New York with coal, became waterlogged and otherwise damaged in a gale and abandoned in a sinking condition, Dec 25, about 200 miles SE from cape Henlopen. Crew taken off by schooner Annie S Conant.

Tern schooner E [illegible], Am, Mc[illegible], of New York, from Georgetown, S C, for New York, with rosin, turpentine and cotton, became waterlogged in a gale and was abandoned Dec 28, about 35 miles off Topsail Inlet, N C. After setting the vessel on fire, the crew escaped in an open boat.

Bark Petit Bourgeois, Fr, Delo, from Pensacola for Nantes, lost mainmast and rudder and became waterlogged. Was abandoned Dec 23, in lat 39° lon 43°. All hands were rescued under extreme difficulties by a boat from steamer Yucatan, Br, Highton.

BUOYS ADRIFT.

Dec 8 Lat 42° 49', lon 57° 42', passed a small, lead colored barrel buoy, with figure 7 in white on each end and staff standing.—Mariposa, Br ss, Agnew; Third officer Sinclair, Observer.

Jan 1—Lat 40° 37', lon 69° 17', passed a drifting buoy, black and white striped, seemed to be a whistling buoy.—Italia, Ger ss, Reuter.

MISCELLANEOUS.

Dec 2—Lat 41° 51', lon 55° 48', passed an American bait boat, painted black, about 18 feet long, no name, waterlogged.—Calitro Br ss, Second Officer Pedler, Observer.

Dec 11—Lat 51° 47', lon 32° 28', passed some wreckage that looked like part of a ship's deck.—Edwin, Br ss, Matthews, Second Officer Johnson Observer.

Dec 26—Lat 36° 10', lon 72° 42', passed a quantity of deck gear, water casks, ladder, spars, &c. Dec 30 passed a lot of pine boards 40 miles off Currituck.—J A Horsey, Br brig, Buchard.

Dec 28—Passed a lot of new boards adrift 50 miles off Winter Quarter Shoal Lightship.—Gurry, Nor ss, Garman.

Dec 31—Lat 3? 03', lon 74° 30', passed a white boat, bottom up, about 12 feet long.—City of Macon, Am, Lewis.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

SAMEDI, 28 JANVIER 1893.

Haut du fleuve—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Ouachita River—JOHN HOWARD, à 5 P M
Bayou Macon et Tensas—DANUBE, à 5 P M
Bayou Sara—STELLA WILDS, à 5 P M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M
Rivière Rouge—C. E. SATTERLEE, à 5 P M

Marchés.

Havane, 27 janvier—Or espagnol 252 1/4 à 252 1/2. Change calme. Sucre facile.

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 27 JANVIER 1893

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (norv) Aalesund, Schage, Bocas del Toro.
Steamship am El Monte, Parker, New York.

ARRIVÉS.

Steamship (am) Louisiana, Gager, New York.
Steamship ang Acerley, Sherborne, Palerme.

BATEAUX A VAPEUR.

Belle of the Coast, Voorhies, New Hope.
Stella Wilds, Penniweight, Baton Rouge.
G W Sentell, Blanchard, Lockport.
Neptune, Carrick, Bas du Fleuve.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Alava	Havre	4e dist. 40
Australian	Liverpool	1er dist. 37
Abana	Brême	4e dist 43
Ardanrich	Brême	1er dist. 30
Annie Barrow	Havre	4e dist. 47
Buenaventura	Liverpool	3e dist. 27
Ciudad de Barcelona	Barcelone	1er dist. 31
Coomassie	Havre	rue 1re
Chantrey	Liverpool	1er dist. 27
Cllurnum	Anvers	rue 4e
Chalmette	New York	Alger
Donau	Donau	4e dist. 45
Darien	Havre	Southport
El Norte	New York	Alger
Excelsior	New York	Alger
Efficient	Gênes	1er dist. 31
Estella	Gênes	rue 6e
European	Brême	1er dist. 21
Foxhall	Port Limon	1er dist.
Gussie	Bluefields	Alger
Goldsworthy	En réparation	3e dist. 31
Hugo	Liverpool	Westwego
Iona	Brême	4e dist. 43
Jos. Oteri, Jr	Bocas del Toro	1er dist. 15
Kaffir Prince	Gênes	rue 4e
Leonora	Liverpool	Elevator
Miguel M Pinillos	Barcelone	4e dist. 41
Navigator	Liverpool	1er dist. 31
Nigretia	Havre et Londres	4e dist. 48
Norse King	Brême	4e dist. 43
Professor Morse	Honduras	1er dist. 14
Peveril	Havre	4e dist. 44
Red Sea	Havre	4e dist. 44
Rover	Ruatan	1er dist. 14
Stillwater	Belize	3e dist. 30
Ramos	Liverpool	Gretna
S Oteri	Laid up	1er dist. 15
Thos Melville	....	3e dist. 39
Tregenna	U K or Continent	Elevator
Vera Cruz	Mexico	1er dist. 20
Vesta	Liverpool	2e dist. 10
Whitney	Havane	Alger
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
Washington	Bocas del Toro	1er dist. 14
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger

NAVIRES.

Roland	Russie	rue 2e
Sirius	Russie	rue 2e

BARQUES.

Arcangelo Padre	....	3e dist. 26
Anna Maria d'Abundo	Almeria	1er dist. 32
Duisberg	Dublin	Point

GOELETTES.

Anna R Kranz	Pensacola	1er dist. 27
Robt T Clare	....	6e dist
C W Jones	Grand Caillou	2e dist. 7
C. A. Phinney	Minatitlan	3e dist. 1
Hattie G McBack	Coatzacoalcos	3e dist. 31
Robt Ruff	....	6e dist
Santo Oteri	Ruatan	1er dist. 12

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Mar Grant.......parti 26 janv
Steamship El Paso, Gardner.......parti 24 janv
Steamship Louisiana, Gager.......parti 21 janv

BALTIMORE
Steamship Naples, Harrison ....expédiée 18 janv

BOSTON
Steamship Markomannia, Magin, parti 22 janv

GALVESTON
Steamship Gwendower, Honeyman parti 23 janv

LIVERPOOL
Steamship Yucatan, Highton......parti 18 janv
Steamship Orion, Lang.......parti 14 janv
Steamship Costa Rican, Alexander, parti 12 janv
Steamship Governor, Jackson.......parti 7 janv
Steamship Engineer, Wood.......parti 29 déc
Steamship Floridian, King.......parti 29 déc
Steamship Cuban, Coward.......parti 17 déc
Barque Glen Grant, England.......partie 9 nov
Barque Cesuna, Shand.......partie 17 nov

LONDRES
Steamship Loange.......parti 19 janv

ANVERS
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille.......parti 31 déc

BORDEAUX
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille parti 9 janv

GENES
Barque Concettina, Crescuolo......partie 1er nov
Barque Unione, Galatola.......partie 20 oct

BREMERHAVEN
Navire Stephan, Kohlman.......parti 3 déc

BAHIA
Barque Melanesia, Triveid.......partie 28 déc

BARBADES
Barque Pippe, Drago.......partie 2 janv

SWANSEA
Steamship Amethyst, Kramer.......parti 17 janv

PALERME
Steamship North Erin, Williams.......parti 14 janv
Steamship Acerly, Sherborne.......parti 2 janv

MADEIRE
Steamship Pendarvis, Richards.......parti 5 janv

WATERFORD
Barque Consiglio Galatola.......partie 28 nov

ST VINCENT, AP DE VERDE.
Steamship Epworth, Isanger.......parti 12 janv
Steamship Dunsley.......parti 16 janv

LAS PALMAS.
Steamship Thordisa, Tenrate.......parti 16 janv

RIO DE JANEIRO
Barque Agnes, Soares.......partie 19 déc

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues.		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer	7 088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$292,913 23	
Sur risques de rivière	3,194 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,628 65	
Taxes et licences	12,465 23	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances, frais judiciaires etc.	51,963 31	
Total des déboursés		$437,622 50
Balance		$25,345 21
Réserve pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 06
$110,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,985 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	29,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	5 125 00
Une action du capital de La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co.	100 00
25 actions de la N O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,150 42
Meubles, accessoires coffre-fort, Mappes, etc, bureau local et agences	3,669 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réserve pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893,
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. M. MENGE.
Comité de finances.

19 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de bureau, stock de commerce, installations, coffre-fort et meubles, deux chevaux, un wagon, etc

In Re Matt H. Stock vs ses créanciers. No 37,908 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MARDI, 7 février 1893, à 11 heures A. M., au magasin No 38 rue Poydras, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté 25 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus—

Tout et en particulier le stock de commerce, meubles de bureau, installations, cheval, wagon, et meubles, le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28 jan—28 29—1 5 fév à date

Succession de Letitia McMahon, née Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Letitia McMahon, née Byrne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25 jan—25 29—3 fév

Succession de Lizzie Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,958—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Toby Hart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27 janv—27 31 fév 5

Succession d'Emile Fortin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37 849—Division B—Attendu que Marguerite Humphreys, veuve d'Emile Fortin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Fortin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 janv—30 24 29

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Par-devant moi, George Covington Preot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elle à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans," dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender ses dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000), divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé aux actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 5 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires qui ne sont pas candidats. Dans le cas où pour une raison quelconque [illegible] nouvelle élection aurait lieu [illegible] possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président, de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de [illegible] qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à la dite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec le dit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rollin A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits actes, avec les dites personnes qui sont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

(SEAL) GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—5 fév 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,657—Division C—Raffaele Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaele Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci-dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi, pardevant Antoine Doriocourt, notaire le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. C. Piscalugs soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie de son acceptation fidèle de ses devoirs, que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 déc—3f au 30 janv